

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 13 mars 2018

INFORMATION MEDIAS

**Installation de la commission de propagande pour l'élection des
représentants à l'assemblée de la Polynésie française**



La commission de propagande des élections territoriales, instituée par arrêté n° HC/53621/DIRAJ du 8 février 2018, sera **installée le mercredi 14 mars 2018 à 9 heures au Haut-commissariat de la République.**

Cette commission, présidée par un magistrat et constituée d'un représentant de l'Office des Postes et des Télécommunications (OPT) et d'un représentant du Haut-commissaire, sera chargée d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale des listes de candidats (professions de foi et bulletins de vote) à l'ensemble des électeurs et des bureaux de vote de Polynésie française.

La réunion d'installation de cette commission sera l'occasion de rappeler aux représentants des différentes listes les dispositions du code électoral relatives au format de ces documents ainsi que les dates auxquelles ils devront être livrés à la commission de propagande.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr